



Numéro 27

# BULLETIN SEMESTRIEL DU GDSA13

Décembre 2013

## Sommaire :

- CR AG(s) 2013
- Déclaration des ruchers en 2014.
- Plan Sanitaire d'Elevage 2014
  - + Rappel historique
  - + Thérapie 2014
  - + Recyclage des cires
  - + Contrôle d'efficacité des médicaments AMM
- Dispositif d'épidémiologie-surveillance
- Dossier Vespa-velutina
- Observatoire apicole
  - + Réseau de surv. des troubles des abeilles
  - + Test nouvelles molécules anti varroas
- Formation 2014
- Colloque 2014
- Les RDV du GDSA13 en 2014
- La nouvelle gouvernance sanitaire

## Annexes

- Un apiculteur très professionnel
- Rucher pédagogique de la ville de Gardanne
- Fiche apiculteur volontaire
- Coord. Groupements et Syndicats apicoles 13
- Imprimé déclaration troubles
  
- Petites annonces
- La librairie du GDSA13
- Prêt de matériel

## Editorial :

Nous n'insisterons jamais assez sur l'absolue nécessité de déclarer vos ruchers tous les ans. Le mode opératoire va encore subir des modifications en 2014, allant, d'après les informations en provenance du Ministère, vers une simplification. Avant de nous réjouir, attendons la parution de la note et espérons que cette nouvelle déclaration sera satisfaisante pour gérer efficacement le sanitaire de l'abeille.

Le Groupement Régional Sanitaire Apicole (GRSA PACA) a opté pour le choix d'APISTAN, principal médicament AMM pour traiter les ruches en 2014 contre le varroa. Les tests mis en place dans le rucher école de l'Abeille Arlésienne cet automne ont conclu à une bonne efficacité de ce médicament posé après APIVAR et qui a achevé la chute de nombreux varroas. Que les sceptiques sur l'emploi de ce médicament, que nous utiliserons uniquement en 2014, soient donc rassurés.

Après de multiples mises en garde, il est rappelé que pour adhérer au GDSA13 et à plus forte raison pour signer le PSE 2014, les apiculteurs devront être à jour de leur déclaration de ruchers 2014 ou 2013.

L'Europe et la France ont décidé de reconduire en 2013, 2014, pour la seconde année, le dispositif d'épidémiologie-surveillance dans les 6 départements tests. Cette année encore, le GDSA13 pilote ce plan dans le département des Bouches du Rhône en partenariat avec la DDPP13. J'utilise cette tribune pour remercier très sincèrement les apiculteurs qui confient leurs ruchers au dispositif. Ils font preuve de solidarité bien utile à la profession. Il est également rappelé que le GDSA13 se réserve le droit de refuser le bénéfice des subventions liées au PSE à ceux qui refusent la participation au dispositif, délibérément, sans raison justifiée.

Les 6 GDS/GDSA des départements PACA vont reprendre en janvier la « négociation » avec la FRGDS PACA en vue de reconnaître le GRSA PACA comme section apicole de l'Organisme à Vocation Sanitaire (OVS PACA). Nous serons vigilants sur la maîtrise des coûts engendrés par cette structure imposée par l'Etat afin que vos cotisations restent à un niveau acceptable. Il serait très préjudiciable pour la qualité sanitaire du cheptel de la Région PACA si ces artifices organisationnels avaient pour conséquence de faire fuir les apiculteurs des structures sanitaires. Nous veillerons à ce que cette réorganisation apporte une amélioration de la gestion sanitaire à un coût compatible avec les possibilités financières des apiculteurs.

Je vous souhaite ainsi qu'à vos familles les meilleurs vœux du GDSA13 et les miens en particulier, pour cette nouvelle année en espérant que les abeilles se porteront le mieux possible en 2014.

D.Monod

décembre 2013